

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2021-0032</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">15 MARS 2021</p> |
| <p style="text-align: center;">DÉSIGNATION DE LA COMMUNE DE PORT- VENDRES POUR PORTER, AU NOM DE LA CC ACVI, L'ENQUÊTE CONJOINTE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET À LA RÉVISION DU PLU</p> | |

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 mars 2021, à la salle polyvalente intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Violaine MARIANNE, Guy LLOBET, Christine POUSLAIR, Anne-Lise MIRAILLES, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Gilles GLIN, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Anne MAURAN donne procuration à Marie-Clémentine HERRE, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Nicolas GARCIA donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Anne-Lise MIRAILLES, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Roland CASTANIER, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres présents : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votants : 47

Secrétaire de Séance :

Nathalie REGOND PLANAS.

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20210315-DL2021-0032-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

La commune de Port-Vendres a engagé une révision allégée du PLU qui intéresse deux secteurs de son territoire. Les modifications projetées justifient que soit actualisé à cette occasion le zonage de l'assainissement.

La révision du PLU comme l'approbation du zonage de l'assainissement sont deux procédures soumises à enquête publique.

Dès lors, il apparaît judicieux de recourir à une enquête publique unique régie par les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Environnement.

Avant le lancement de l'enquête publique, cette option demande que l'arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil municipal soit assorti de l'adoption du projet de modification du zonage d'assainissement par délibération du Conseil communautaire.

Il est rappelé que l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique devra préciser que cette dernière porte sur le PLU et sur le zonage d'assainissement. Il mentionnera également les coordonnées des personnes responsables des projets :

- Référent de la commune pour le PLU
- Référent de la Communauté de communes pour le zonage assainissement

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver dans un premier temps la modification du zonage d'assainissement telle que présentée dans le document d'étude élaboré à la demande de la commune, et de désigner la commune de Port-Vendres pour mener l'enquête publique conjointe.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve d'une part la modification du zonage d'assainissement telle que présentée dans le document d'étude élaboré à la demande de la commune de Port-Vendres

Désigne d'autre part la commune de Port-Vendres pour porter, au nom de la CC ACVI, l'enquête conjointe relative au zonage d'assainissement non collectif et à la révision du PLU,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Maire de la commune de Port-Vendres,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/03/2021

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.